

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0036010 *AS 8197*

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3520 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAMSADDAR Amina Jeune FARTI

Date de naissance : 1953

Adresse : 10, Rue IBN BAJA Chantilly CASA ANFA

Tél. : 0689224370 Total des frais engagés : 332,92 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/03/2023

Nom et prénom du malade : M. Lamsaddar Amina Age : 69

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 29/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : J.S.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/13/2013	CS		300-	Abderrahmane Azzemou et Dr Amrane El Azzemou, 3ème Fl. Tel : 05289 62 89

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Gérant	Date	Montant de la Facture
	29/03/23	632,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cache et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram shows a 5x8 grid of 40 numbered circles (1-40) arranged in a zigzag pattern. The grid is bounded by a horizontal axis (D-G) and a vertical axis (H-B). The numbers are arranged as follows:

- Row 1: 1, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
- Row 2: 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8
- Row 3: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8, 7
- Row 4: 4, 5, 6, 7, 8, 8, 7, 6
- Row 5: 5, 6, 7, 8, 8, 7, 6, 6

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHEZ BIEN PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr Noureddine AMRI
Spécialiste en Chirurgie
Orthopédique et Traumatologique
Diplômé de la faculté de médecine
de Montpellier



ARTHROSCOPIE
CHIRURGIE PROTHÉTIQUE
CHIRURGIE DE LA MAIN
CHIRURGIE DE LA POLYARTHRITE RHUMATOÏDE
MICROCHIRURGIE
CHIRURGIE DES NERFS PÉRIPHÉRIQUES
CHIRURGIE DU SPORTIF

الدكتور نور الدين العامري
إختصاصي في جراحة
العظام والمفاصل
خريج كلية الطب بونبولي
طبيب سابق بمستشفيات فرنسا
جراحة أمراض الروماتيزم
جراحة المفاصل بالمنظار
جراحة اليد
الجراحة التقويمية

Le: 29/03/2023

LOT: CA221
EXP: 04/25
PPC: 79.50 DH
DuoRelax®
Gélule

η = LAMSADDAZ Anwa



133.00

S. V.

Arcoxia 90

299.00

S.V.

DuoRelax

reg
1 sachet x 4

302

79.50

S.V.

DuoRelax

reg x 4

120.70

S.V.

flam 30

reg 6

632.20



ZOLAM® 30 mg

Lansoprazole

28 gélules

3.0 : 22001
PER 12/24
PPV 12001170



CURAFLEX®

Collagène - Acide hyaluronique Sachets



Lot : VT333

A consommer de
préférence avant le : 05/2025

PPC : 149,50 DH

CURAFLEX®

Collagène - Acide hyaluronique

Sachets



Lot :

A consommer de

VT333

préférence avant le :

05/2025

PPC : 149,50 DH